

Les apports du Concile Vatican II

Un article de Jacques Ollier, curé de Saint-Pierre de Chaillot et enseignant à la faculté des Bernardins chez Diocèse de Paris. Le 14 juin 2021.

Une petite musique monte actuellement selon laquelle les réformes du concile de Vatican II (1962-1965), notamment la réforme liturgique, seraient responsables d'un mouvement de désaffection religieuse, voire de déchristianisation de notre pays.

De quoi parle-t-on exactement ? Parler de Vatican II suppose que l'on ait lu les travaux considérables de ce concile – 4 constitutions, 3 déclarations- 9 décrets - élaborés au cours de quatre sessions. Je doute que ceux qui jugent sommairement Vatican II soient allés au-delà de la réforme liturgique qu'ils réduisent par ailleurs à la permission de célébrer la messe en langue vernaculaire, sans s'interroger sur l'esprit de cette réforme. Or la réforme liturgique de Vatican II ce n'est pas l'abandon facultatif- du latin - , c'est la volonté de revivifier la vie spirituelle à la lumière de la théologie enrichie des travaux intellectuels et spirituels des théologiens du XIXe siècle. La réforme liturgique de Vatican II n'est pas une réforme ex nihilo, c'est l'aboutissement des apports de travaux antérieurs, c'est la ratification par l'Église des travaux patristiques, liturgiques, bibliques, historiques antérieurs à Vatican II. C'est ce que veut dire « aggiornamento ». Tel est le principe directeur et non, comme certains le prétendent, par une volonté de mettre l'Église au goût du jour. L'Église, à travers ce Concile, cherche à être fidèle à elle-même. Non par un retour à l'origine, mais en étant plus conforme à l'Évangile qui la dépasse et en est le principe réformateur permanent. Dans la réforme liturgique, le changement tient en deux mots : « participation spirituelle ». La participation spirituelle des fidèles à la messe est le principe directeur de la réforme liturgique. Nos arrières grands-mères disaient leur chapelet pendant la messe. Avoir permis aux fidèles d'écouter la Parole de Dieu et d'offrir, par les mains du prêtre qui célèbre, l'offrande du Christ à Dieu, est-ce là une dégradation ?

Cette réforme liturgique de Vatican II est le résultat d'un long processus de purification, comme l'a bien noté Benoît XVI : « Dans le missel que le prêtre utilisait pour célébrer la messe, la liturgie apparaissait telle qu'elle s'était développée depuis les origines, alors que, pour les croyants, elle était en grande partie dissimulée sous une foule de rubriques et de prières privées. Grâce au "Mouvement liturgique", puis de façon plus nette lors du concile Vatican II, la fresque fut dégagée, et pendant un instant, nous restâmes fascinés par la beauté de ses couleurs et de ses motifs. » (Ratzinger, L'esprit de la liturgie, avant-propos). On regrettera que cet esprit de réforme ait été mal compris par de nombreux célébrants qui ont confondu, réforme et décomposition. On regrettera que l'on ait pas conservé, dans chaque paroisse, quelques éléments de la messe en latin, ce qui aurait permis un virage moins périlleux.

Autre critique à l'encontre de Vatican II : la « sécularisation » de l'Église. Comme son étymologie l'indique, Église signifie assemblée. L'Église est une assemblée, une assemblée d'hommes et de femmes croyants et responsables qui vivent dans le monde. L'Église ne s'isole pas, ce n'est pas une secte, ce n'est pas non plus une institution hors sol, éthérée, l'Église est dans le monde, elle fait partie du monde. Et si l'on veut lui réclamer ses lettres de noblesse, il faut les chercher dans le monde. Celui de la culture (Notre-Dame, l'abbatiale du Mont-Saint-Michel, Vézelay...), des sciences (Newton, Blaise Pascal, Kepler, G. Lemaître...) de la charité (fondation des 1ers hôpitaux au IVème siècle par saint Grégoire de Nysse), des arts (Léonard, Fra Angelico, Bach...). Le concept-clé de « Lumen Gentium » (« Lumière des Nations ») – une des quatre constitutions conciliaires rédigées par Vatican II - est celui de « Peuple de Dieu ». Nous sommes des « pierres vivantes » (Première Epître de Pierre). L'Église est apostolique, elle a son mot à dire sur la marche de la société. Cette mission elle ne peut la remplir que

si les serviteurs du Christ que sont les prêtres sont au service du peuple de Dieu répandu dans le monde pour que l'esprit de l'Évangile pénètre le monde et le transforme.

Vatican II a aussi confirmé solennellement le principe de la liberté religieuse. Le christianisme a promu la liberté de conscience, la liberté de penser, la liberté d'adhérer et donc la responsabilité de l'homme face à ses actes (morale chrétienne). Avec le christianisme, l'homme n'est plus le jouet d'un destin -le « fatum » antique- il sort du tragique, il est maître de ses actes et de sa pensée, il est libre de choisir. Vatican II le rappelle : le christianisme est un choix et non une convention sociale. Et à ce titre le christianisme privilégie la qualité de la foi de ses fidèles à leur nombre, même si l'on peut déplorer une baisse des pratiquants.

Associer la « déchristianisation » de notre société et la baisse des pratiquants à Vatican II, c'est avoir la mémoire courte, ou, pire, ignorer l'histoire. C'est ignorer le constat d'un vicaire général en visite pastorale dans les paroisses de Paris au milieu du XIX^{ème} siècle et qui compte 5% de pascalisants[1]... Ignorer ce qu'écrivait en 1910 Charles Péguy dans « Notre jeunesse » : « C'est du même mouvement profond que ce peuple ne croit plus à la République et qu'il ne croit plus à Dieu, qu'il ne veut plus mener la vie chrétienne (...) Une même stérilité dessèche la cité et la chrétienté ». Ignorer encore la lettre pastorale de 1947 du cardinal Suhard « Essor ou déclin de l'Église.»

On peut déplorer certains excès dans la mise en œuvre des réformes et travaux de Vatican II, notamment une tendance à intellectualiser le catholicisme, à le vider de ses symboles puissants alors que le christianisme est justement une religion qui parle par ses sacrements. Nous avons une âme, nous sommes des sujets « sensibles » avec des émotions, nous avons besoin d'être portés par quelque chose qui nous dépasse, le beau, la manifestation du sacré présent dans les pratiques liturgiques : processions, adoration du Saint-Sacrement, encens, par une transcendance... Un retour à cette symbolique puissante qui porte au-delà d'elle-même et au-delà de nous-mêmes est en train de se produire et c'est heureux. Mais plutôt que de se réfugier dans la nostalgie et de pleurer sur un passé le plus souvent fantasmé, il serait préférable d'être vigilant, de regarder le présent et de proposer un modèle de vie qui privilégie la parole à la violence, la justice à l'égoïsme, la vie plutôt que la mort. Ainsi faut-il comprendre que les catholiques se mobilisent contre les réformes sociétales qui se préparent, notamment les lois bioéthiques qui annoncent une rupture anthropologique dont les effets seront mortifères. Notre mission apostolique est là, dans notre temps, et c'est un véritable défi à relever qui nécessite l'unité du Peuple de Dieu tel que le Concile Vatican II a souhaité le manifester dans ses réformes multiples.

À la fin de l'été 1968, le général de Gaulle disait au nouvel archevêque de Paris, le cardinal Marty : « le concile de Vatican II est « l'événement le plus important du siècle ». Un fait d'histoire d'une telle importance mérite un peu plus que des approximations de lecture et certainement beaucoup de temps pour être reçu dans les consciences. C'est à cette réception que nous assistons.

Jacques Ollier

[1] Boudon, J-O. "L'état religieux du diocèse de Paris au milieu du XIX^{ème} siècle. Réflexions du vicaire général Meignan" Histoire, Économie Et Société, vol. 17, no. 4, 1998, pp. 725-744